

Psychiatrie

Frank Bellivier évoque des pistes pour "préparer l'avenir" face à la crise d'attractivité

Publié le 23/01/23 - 17h45

La démographie de psychiatres jugée "préoccupante", le délégué ministériel à la psychiatrie évoque des pistes pour l'avenir. À court terme, "le principe de réalité" doit guider des réponses "territorialisées et structurées à l'urgence" actuelle.

Un état des lieux sur la démographie "préoccupante" des psychiatres et un passage en revue de leviers possibles pour répondre à la situation ont été exposés par le délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, Frank Bellivier, lors d'une session du congrès de l'Encéphale le 20 janvier. Et ceci dans l'attente du point d'étape annuel sur la feuille de route gouvernementale sur la psychiatrie, attendu de la part du ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun, mais décalé pour l'heure, selon nos informations, à après les annonces tirées des conclusions du conseil national de la refondation (CNR) santé. Le délégué a abordé les enjeux portant sur les ressources humaines, dans un contexte de crise profonde d'attractivité de la discipline (lire nos articles [ici](#) et [là](#)).

Pédopsychiatrie "sinistrée"

Pour cet état des lieux, Frank Bellivier a commencé par évoquer des chiffres pouvant apparaître comme "rassurants" mais qui cachent "une réalité préoccupante". Ainsi, la France n'est "pas la plus mal placée parmi les pays développés en nombre de psychiatres par habitant". En 2021, 15 500 psychiatres sont dénombrés, dont 4 500 libéraux exclusifs et 59 000 infirmiers exerçant en psychiatrie. Le nombre total de psychiatres en France n'a cessé de croître depuis les années quatre-vingt, cependant il est en baisse depuis 2016, a-t-il souligné. La densité de psychiatres en France serait "parmi les plus élevée d'Europe avec vingt psychiatres pour 100 000 habitants, dont dix en exercice libéral ou mixte, soit la quatrième place sur les vingt-sept pays de l'Union européenne".

La situation est pourtant inquiétante car "l'offre ne répond plus aux besoins". En premier lieu, les chiffres a priori "rassurants" ne s'appliquent pas à la pédopsychiatrie. La spécialité est véritablement "sinistrée", a-t-il souligné. En dix ans, le nombre de pédopsychiatres a été divisé par deux. "La situation est critique, avec une densité de 6,7 pédopsychiatres pour 100 000 jeunes, avec une dizaine de départements dépourvus de toute offre de pédopsychiatrie libérale". D'autre part, pour l'ensemble de la psychiatrie, les professionnels "sont très mal répartis" (densités variant de un à quatre entre départements). En outre, les évolutions démographiques sont au rouge : le vieillissement des professionnels en activité n'est pas compensé par le niveau des nouvelles arrivées. Au 1^{er} janvier 2022, l'âge moyen des psychiatres (libéraux et salariés) s'élevait à 52 ans, a-t-il indiqué, ajoutant que dans plus de la moitié des départements, plus de 50% des psychiatres libéraux sont âgés de 55 ans ou plus.

Retour à la hausse sur 2025-2040 ?

Frank Bellivier a indiqué que de 2010 à 2020, la progression du nombre de postes proposés pour le diplôme d'études spécialisées (DES) de psychiatrie était de +29%, contre +37% toutes spécialités confondues. En moyenne, depuis 2010, 503 postes ont été ouverts par an en psychiatrie, dont 483 pourvus. Il faut distinguer deux périodes : sur 2010-2015, le taux d'inadéquation en psychiatrie est en moyenne de 2% contre 7% sur 2016-2020. Ainsi, le nombre de postes non pourvus depuis 2010 est en cumulé de 243, dont 63% en 2019 et 2020, a-t-il précisé, tout en relevant que "l'inadéquation est aussi

régionale et dépend de l'attractivité de certaines subdivisions".

Il a néanmoins annoncé que les projections démographiques réalisées par le ministère de la Santé en 2021 prévoient *"une stabilisation du nombre de psychiatres jusqu'en 2025 avant un retour progressif à la hausse jusqu'en 2040"*. Ces perspectives ne doivent cependant pas faire oublier la profondeur de la crise actuelle sur le volet ressources humaines, crise qui touche également *"aujourd'hui tout autant si ce n'est plus les professionnels non médicaux"*, comme le montrent les difficultés de recrutement dans ce champ de la santé des infirmiers, psychomotriciens, orthophonistes ou encore psychologues hospitaliers. Frank Bellivier a alors abordé les *"causes multifactorielles"* de cette problématique, qui touche *"l'ensemble de notre système de santé et de nos hôpitaux"*.

Formation "renforcée" des nouvelles générations

Parmi ces causes, le délégué ministériel a cité *"l'épuisement des équipes, la faiblesse de l'articulation avec la médecine de ville et le recours massif aux urgences, les conditions financières et l'environnement de travail des professionnels"*. Il a évoqué aussi *"l'inadéquation de l'organisation à l'hôpital, avec la faiblesse du service et la gouvernance trop administrative, contribuant à une perte de sens pour les soignants"*. À cela s'ajoutent des spécificités de la psychiatrie : *"une pression croissante de la demande, une spécialité bien particulière, au carrefour de plusieurs disciplines (neurobiologie, sociologie, anthropologie, imagerie cérébrale, psychologie, etc.)"*. C'est aussi une discipline qui génère des préjugés persistants, *"renforcés par un discours trop souvent "victimaire" de la discipline elle-même qui renvoie malgré elle une image répulsive aux jeunes générations de professionnels"*.

La perte de sens est aussi en lien avec le fait que les soignants doivent répondre à des injonctions contradictoires (soigner et/ou protéger la société contre certains patients), voient leurs tâches s'alourdir (réforme de l'isolement-contention). Par ailleurs, la recherche en santé mentale et en psychiatrie est *"trop éclatée et a du mal à jouer son rôle de locomotive de la spécialité"*, a-t-il regretté. Dans ce cadre, *"préparer l'avenir [passe] par la formation renforcée de nouvelles générations de psychiatres"*. C'est le sens du passage du DES de psychiatrie à cinq ans, déjà acté. Il faut aussi *"augmenter le nombre d'hospitalo-universitaires"*, soutenir les coopérations CHU-EPSM et soutenir financièrement la recherche.

"Principe de réalité" dans l'immédiat

À court terme, *"un principe de réalité doit guider les réponses immédiates, territorialisées et structurées à l'urgence de la situation"*, a expliqué Frank Bellivier. Il a souligné que la psychiatrie est aussi concernée par les orientations fixées pour le système de soins par le président de la République le 6 janvier (lire notre [article](#)) et le sera aussi par les conclusions *"attendues"* du CNR en santé. Il faudra aussi des dispositions spécifiques pour *"éviter l'embolisation de l'offre"* psychiatrique, notamment en renforçant la prévention et l'offre de première ligne. Il a alors évoqué *"l'intérêt"* du dispositif MonPsy et *"la création envisagée d'une "spécialisation" de psychologues en santé"*.

La poursuite d'un *"soutien massif aux dispositifs ambulatoires de prévention du recours aux hospitalisations"*, via les appels à projets nationaux, a aussi été citée. Enfin, Frank Bellivier a plaidé pour une *"meilleure organisation des tâches"*. Cela passe par le renforcement de la création et de la mobilisation des infirmiers en pratique avancée (IPA), a-t-il développé, précisant que depuis 2019 171 IPA ont été diplômés en santé mentale et que 385 sont attendus en formation sur 2021-2023, dont 270 déjà financés en 2022. Il faut aussi développer et encadrer la fonction de médiateur de santé-pair professionnel, les nouveaux métiers comme les *case managers*, les *jobcoachs* pour les patients en réhabilitation, etc. Ceci doit se faire en collaboration avec *"l'ensemble des acteurs"*, en particulier le médico-social, les usagers et les familles.

Concernant l'amélioration des conditions de travail, il a notamment signalé la mise en place d'un comité de suivi santé-justice pour la réforme de l'isolement-contention, la rénovation des EPSM grâce aux investissements du Ségur de la santé ou encore la possibilité "d'intégrer les transformations profondes qu'induit le développement du numérique en santé mentale" (lire notre [article](#)).

Caroline Cordier, à Paris

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>